



AMUREBA

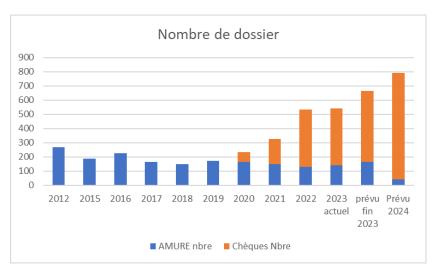
Révision des mécanismes de soutien AMURE et UREBA

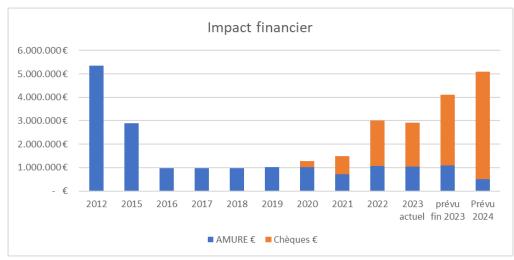
Situation actuelle – AMURE / UREBA

- Dispositifs de soutien à la réalisation d'audit et d'étude par des auditeurs agréés par la Région Wallonne :
 - AMURE = ADB uniquement
 - CE = chèque énergie = PME uniquement
 - UREBA = secteur public, asbl
- De nombreux bénéficiaires potentiels exclus (asbl, GE hors adb, etc..).
- Très complexe : diversité des outils, des délais, des montants, des agréments, etc...
- Pas de lien avec dispositif de financement Région Wallonne / Fédéral
- Durée de traitement SPW variable et non prévisible pour bénéficiaire (octroi / liquidation)
- Qualité de prestation trop dépendante de l'auditeur choisi.



Evolution thématique Energie PME & GE





Nombre d'auditeurs labellisés ou en cours de labellisation (Q2 2023)

Entreprise: 113
Secteur public: 79



Service public de Wallonie | SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie

OBJECTIFS de la réforme AMUREBA

- 1. Simplification pour tous les porteurs de projets public et privé (hors citoyen)
 - Démarche administrative plus simple et compréhensible
 - Rapport d'audit ou d'étude clarifié pour faciliter la décision et le passage à l'action
 - Accélérer les démarches de concrétisation (permis, aide à l'invest, CTB, CV, ...)
- Soutenir l'ensemble du cycle de réalisation d'un projet pour un impact sur le long terme
- 3. Financement cohérent avec les besoins des secteurs
- 4. Accompagner les auditeurs
 - Mieux former, informer, outiller et encadrer
 - Accroître la qualité des prestations de l'ensemble des auditeurs
 - Démarche d'agrément (labellisation) unifiée pour les auditeurs (experts) valable pour tous les bénéficiaires



SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS!

Simplification administrative

- Regroupement dans un seul dispositif de subvention :
 - ✓ Tertiaire & Industrie & Accord Volontaire
 - ✓ Secteur public et privé
- Une seule plateforme web pour la gestion complète des dossiers
 - ✓ De l'introduction à la liquidation
 - ✓ Création de compte simplifié via ITSME et CSAM
 - ✓ Interconnexion avec la BCE
 - ✓ Gestion des rôles intégrées (contact d'autorité, de référence, expert).
 - ✓ Pré validation automatique des critères d'éligibilités
- Délais de rigueur pour tous : 5 jours ouvrés octroi, 40 jours ouvrés liquidation
- Nombre d'intervention limitée par unité d'établissement au lieu de n° BCE

Des rapports à différents niveaux de lecture

Résumé exécutif

Objectifs court & long terme

Plan d'action validé

Next Step

Contexte

Informations administratives

Contexte qui, quand, comment ?

Description du Périmètre Quoi ?

Analyse

Analyse des flux énergétiques

Indices de performances

Listes complète des actions d'améliorations

Validation du modèle énergétique

Objectifs du bénéficiaire et élaboration de scénario

Annexes

Hypothèses de calcul

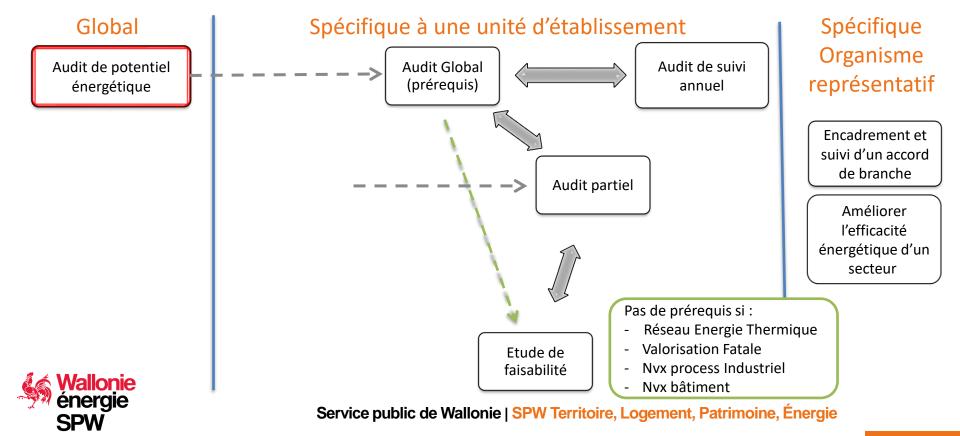
Détails des pistes d'amélioration

Résumé pour démarches futures (permis, invest, etc...)



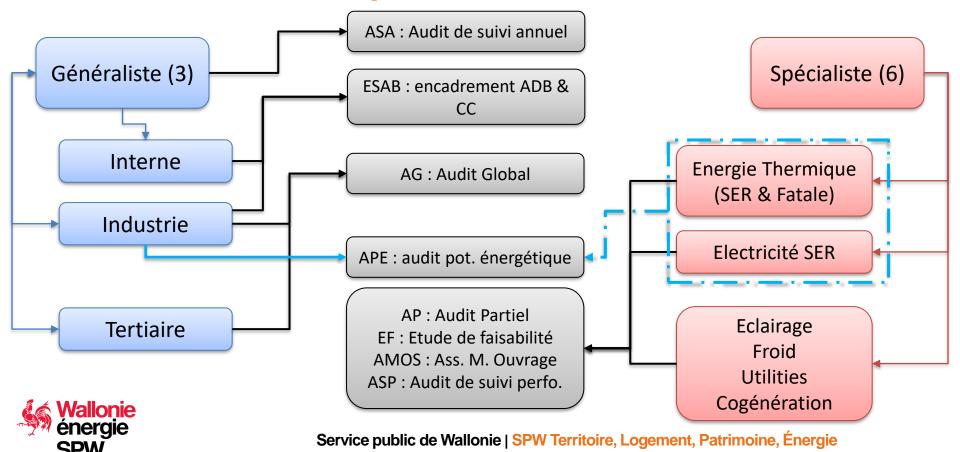
Service public de Wallonie | SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie

Evolution du cycle d'audits et d'études soutenus 11/10/2023 7



11/10/2023





- Taux d'intervention suivant RGEC (art.49) : 60% GE 70% PME (HTVA)
- Plus de limitation « minimis » pour les PME (200 k€ sur 3 ans)
- GE hors accord de branche : accès au dispositif sauf les audits (car obligatoire)
- Paiement de la prestation directement au prestataire par SPW (idem chèque entreprise)
- Phase transitoire : pas de basculement des dossiers dans le nouveau dispositif



Plafond d'intervention par prestation

| Bénéficiaire | Fédération | PME | GE ADB ou CC | GE hors ADB ou CC |
|--|------------|-----------|--------------|-------------------|
| APE : Audit Potentiel énergétique | / | 10.000€ | 30.000€ | / |
| AG : Audit Global | / | 8.000 € ↑ | 40.000€ | / |
| ASA : audit suivi annuel | / | 2.000€ | 4.000€ | / |
| AP : Audit Partiel | / | 5.000€ | 20.000€ | / |
| EF : Etude de faisabilité | / | 5.000€ | 35.000€ | 15.000€ |
| AMO : assistance à la maîtrise d'ouvrage | / | 5.000€ | 30.000€ | 10.000€ |
| ASP : audit suivi performanciel | / | 2.500 € | 10.000€ | 5.000 € |
| ESAB : Encadrement et suivi ADB / CC | 80.000€ | / | / | / |
| L'action visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur | 20.000€ | / | / | / |



Nouvelle subvention

Nombre d'intervention par cycle et unité d'établissement

Durée d'un cycle = 4 ans

1 x sur le cycle

AG: Audit Global

APE : audit pot. énergétique

3 x sur le cycle

ASA: Audit de suivi annuel

4 x sur le cycle

AP: Audit Partiel

EF: Etude de faisabilité

AMOS : Ass. M. Ouvrage

ASP: Audit de suivi perfo.

ESAB : encadrement ADB & CC



- Demande / renouvèlement de labellisation
 - ✓ Via la même plateforme digitale que les subventions
 - ✓ « Only Once » : un document déjà fournis sur la plateforme est automatiquement pris en compte
 - ✓ Délégation à l'administration de la décision d'octroi et donc réduction des délais
 - ✓ Stage 1 an dans maximum 3 compétences simultanées
- Justificatif via :
 - √ rapports AMUREBA ou autres,
 - ✓ formations,
 - ✓ certifications.
 - ✓ prestations d'expertise pour une instance publique belge
- Transition avec SPW vers nouvelles compétences pour auditeurs « historiques »



Accompagner les auditeurs : Formation

- Obligation de suivre une formation pour tous les auditeurs
- Formation AMUREBA pour les nouveaux auditeurs 3 jours
 - Soit durant l'année de stage
 - Soit avant l'introduction de la demande de labellisation
- Formation de perfectionnement 1 jours
 - Phase transitoire : si module de formation à l'audit énergétique AMURE déjà suivie < 3 ans.
 - Phase transitoire : un an pour suivre la formation (dès que disponible)
 - ✓ < 3 ans si demande de renouvellement.



- en fonction des besoins du marché
- du feedback des auditeurs



Accompagner les auditeurs : Méthodologie

- Obligation d'appliquer la méthodologie dans les prestations subventionnées
- Méthodologie à tiroir
 - ✓ Dispositions transversales
 - ✓ Dispositions spécifiques par type de bénéficiaire
 - ✓ Dispositions spécifiques par type d'étude

Boite à outils

- ✓ Canevas de rapportage par type d'étude (obligatoire) sous format « table des matières commentées »
- ✓ Canevas des informations utiles à mentionner pour démarches ultérieures (aide à l'invest, etc...)
- ✓ Publication d'outils d'analyse
- ✓ Liste de formation validée par le SPW (interne ou externe) pour la demande de labellisation
- ✓ Mise à disposition d'informations statistiques (2024 -2025)
- ✓ Autres sur base du feedback des auditeurs...



Précision sur les auditeurs Internes

- Un auditeur Interne peut :
 - Réaliser des prestations d'audit de suivi annuel
 - Réaliser des prestations d'encadrement des Accords de Branches ou Convention Carbone
- Pour le compte de son employeur uniquement
- Compétence <u>exclusive</u>
- L'encadrement et le suivi d'un accord de branche <u>doit</u> être sous la responsabilité d'un auditeur Généraliste Industrie ou Généraliste Interne



Accompagner les auditeurs : Divers

 Les informations recueillis par le SPW dans le cadre des audits seront exploitées pour la réalisation de rapports statistiques et rendu public.

Le SPW encourage les auditeurs et porteurs de projet à nous communiquer leurs besoins

Collaboration entre auditeurs encouragée et favorisée



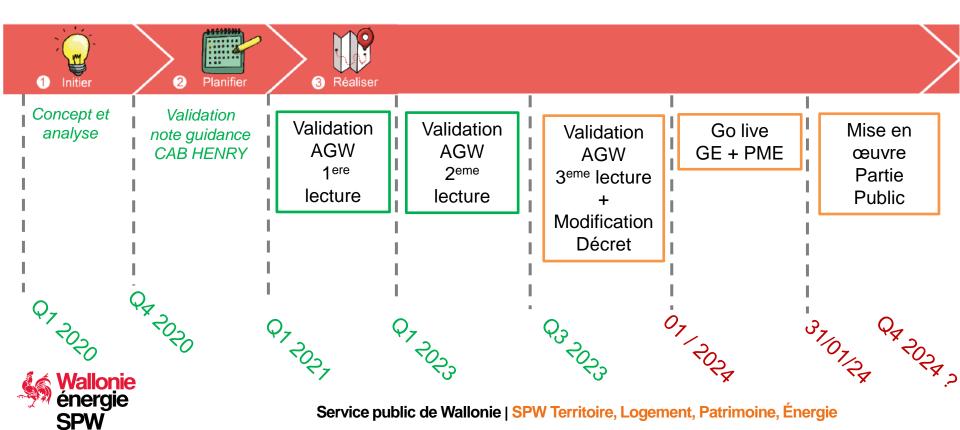
En Bref : Intérêts pour le bénéficiaire

- Donne une vision objective des actions les plus rentables
- Facilite le financement d'un projet
- Un seul portefeuille digital pour la gestion de tous les dossiers
- Flux financier simple, géré par plateforme digitale
 - Quote-part de 30% ou 40% payée par bénéficiaire au SPW
 - Quote-part + solde HTVA payé par SPW à l'auditeur
- Procédure simple avec délais garantis
 - 5 jours octroi
 - 40 jours liquidation
- Garantie de qualité des prestations



auditeur labellisé + contrôle SPW + structure de rapportage

Ligne du temps





Merci de votre attention

gregory.tack@spw.wallonie.be

amure.energie@spw.wallonie.be

Service public de Wallonie | SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie